

## LES FORCES POLITIQUES

garanties nous auront été données sur l'arrêt définitif des retards pouvant dépasser 15 jours.

### *L'autre revers de la médaille.*

Les Enseignants n'ont pas perdu de vue l'autre revers de la médaille, c'est-à-dire les conséquences de leur action sur la jeunesse. Ils ont mieux que quiconque, dans ce pays, prouvé leur dévouement au service de la jeunesse et de la nation. C'est par amour pour les enfants de ce pays qu'ils ont jusqu'ici fait preuve d'abnégation et de sacrifice, en continuant le travail pendant plusieurs mois sans traitement, en sacrifiant même l'instruction de leurs propres enfants.

Mais les Enseignants se rendent aussi compte que si ce jeu des autorités continuait longtemps, si la profession enseignante continuait à être bafouée comme elle l'est maintenant, ce serait la mort de l'enseignement donné à la grosse majorité des enfants des pauvres masses. Car les enfants des profiteurs de l'indépendance étudient en majorité dans les pays étrangers ou dans les écoles les mieux soignées de la République.

L'action que comptent entreprendre les maîtres consiste à faire prendre conscience aux autorités de leurs responsabilités vis-à-vis de la jeunesse, future élite dirigeante de demain, de laquelle dépendra le progrès au Congo.

C'est en pareilles occasions que le peuple verra les autorités qui veulent réellement le bien du pays.

### *A qui incombe la responsabilité de cette situation ?*

Aux autorités centrales et provinciales.

#### *1. Au Parlement Congolais.*

En tant qu'institution législative, nous ne pouvons comprendre que le Parlement ne se penche pas encore d'une manière sérieuse sur ce problème épineux du paiement des Enseignants.

Le Parlement n'a jusqu'à maintenant pas encore voté une loi punissant sévèrement les dilapidateurs des deniers publics. Sans se rendre compte des conséquences néfastes de la loi sur la création des nouvelles Provinces, le Parlement continue à en créer d'autres, alors que celles qu'il a créées en octobre dernier ne parviennent pas à vivre convenablement.

La solution du problème des Enseignants appartient au Parlement congolais qui devrait appuyer les propositions du Ministre de l'Education Nationale et les résolutions de la Conférence des Ministres Provinciaux chargés de l'Education. Ces résolutions appuient d'ailleurs les résolutions du congrès des Enseignants demandant que les Enseignants soient directement payés par le Ministère de l'Education Nationale via l'Education provinciale. D'autre part, le Parlement devra voter un budget spécial pour l'enseignement.

#### *2. Au Gouvernement Central.*

Dès que nous avons su que les Enseignants atteignaient déjà des retards de paiement allant jusqu'à deux mois, nous avons écrit en temps opportun à l'ancien Ministre de l'Education Nationale en lui proposant plusieurs solutions, dont le paiement directement par lui et l'envoi d'une commission paritaire dans les Provinces pour aller contrôler l'utilisation que les autorités avaient faite des sommes destinées au paiement des Enseignants. Mais l'ancien Ministre se contenta de garder le silence. Nous sommes revenus maintes fois à la charge; mais toujours sans suite favorable. Ainsi de 2 mois seulement au début (en 61-62), les retards passèrent à 5, 6, 7, 8 ... voire même 10 mois !

Dans ses réponses, le Gouvernement Central se contente souvent d'accuser les Provinces d'avoir détourné les sommes destinées au paiement des Enseignants; sans toutefois prendre des mesures pour arrêter ces grands voleurs, sans même arrêter l'envoi des fonds destinés aux Enseignants par le canal de ces mêmes Provinces qu'il accuse.

## LES INSTITUTIONS CENTRALES

Pour les nouvelles Provinces issues de l'ex-Province de Léopoldville, qui payait régulièrement ses Enseignants l'erreur vient des autorités centrales responsables du démembrement. Au lieu de diviser le budget qui existait par postes de besoin, on a tablé sur des critères théoriques : la population et la C.P.M. C'est ainsi que les Enseignants qui étaient payés régulièrement ne sont plus satisfaits surtout dans les Provinces du K. Central, du LL. II; du Kwango...

### 3. Aux Provinces.

L'origine des difficultés des Enseignants provient spécialement d'une certaine incompétence des autorités provinciales en matière financière.

En effet, lors de la conférence des Ministres provinciaux des Finances, l'ex-Ministre des Finances centrales, M. Pinzi, proposa aux autorités provinciales de présenter leurs budgets par postes de besoin... Les Ministres provinciaux préférèrent demander un budget global qu'ils allaient diviser eux-mêmes d'après leur volonté. C'est alors que peu après certaines Provinces s'aperçurent qu'elles n'avaient rien prévu pour les Enseignants.

Les nouvelles Provinces ont été demandées par les politiciens sous le fallacieux prétexte de satisfaire aux besoins réels de leurs populations. Mais que voyons-nous maintenant, ces mêmes politiciens dirigeants des Provinces continuent à s'accaparer la part du lion, au grand détriment de la population et de la jeunesse..., au lieu de s'imposer des sacrifices pour permettre le démarrage normal de leurs Provinces.

Il n'est pas normal que ceux qui gagnent de 50.000 à 100.000 F. trouvent régulièrement de l'argent pour se payer, alors même qu'ils appartiennent à un secteur improductif de la nation.

C'est ce néocolonialisme que les Enseignants sont décidés à combattre pour permettre au Congo de se remettre sur la voie du progrès.

Nous sommes convaincus que notre voix sera écoutée par des Parlementaires soucieux de l'intérêt général. D'ailleurs nous avons appris en dernière minute qu'une motion demandant au Ministre des Finances de consentir un emprunt au Conseil monétaire a été introduite depuis ce matin au Bureau de la Chambre par l'Honorable Député Toto-Kikela Gabriel. Les Enseignants l'en remercient vivement et espèrent que le Gouvernement Central ne les acculera pas à se mettre en chômage à la date du 15 prochain.

Voilà, Messieurs les Journalistes, ce que nous avons à vous dire. Nous vous demandons de bien vouloir nous aider dans la mesure de vos possibilités pour réveiller la conscience des autorités tant centrales que provinciales.

Fait à Léopoldville, le 30 avril 1963.

Joseph MBENZA,  
Secrétaire National,

### Communiqué de l'U.T.C.

L'Union des Travailleurs Congolais (U.T.C.) a appris avec indignation les incidents qui se sont déroulés le 1<sup>er</sup> mai et Fête du Travail dans les locaux de la F.G.T.K. et de la C.S.L.C.

Ces incidents, dus à l'intervention des forces de l'ordre qui ont brutalement dispersé de paisibles travailleurs qui s'étaient réunis dans les locaux de la F.G.T.K. pour fêter le 1<sup>er</sup> mai, ont fait plusieurs blessés et ont donné lieu à des arrestations de plusieurs syndicalistes et militants de la F.G.T.K. et de la C.S.L.C.

L'U.T.C. désapprouve publiquement ce genre d'intervention qui s'ajoute aux nombreux cas de violation de la liberté syndicale qui se commettent chaque jour au Congo.

L'U.T.C. condamne énergiquement les mesures policières prises à l'égard des amis syndicalistes et demande leur libération immédiate.

## LES FORCES POLITIQUES

L'U.T.C. regrette qu'alors que partout dans le monde entier, on a célébré comme il se devait la Fête du 1<sup>er</sup> mai, à Léopoldville cette fête du Travail soit justement troublée par les autorités.

Enfin, l'U.T.C. rappelle aux autorités que la liberté syndicale est un des droits fondamentaux garantis aux travailleurs congolais. Il appartient donc à ces mêmes autorités de veiller à son strict respect.

Fait à Léopoldville, le 3 mai 1963.

A. BO-BOLIKO,  
Président National.

### Précisions sur la grève du 15 mai 1963.

Tout le monde, permanents, membres des comités et délégués C.E.C. attendent certainement des nouvelles sur les résultats éventuels obtenus pour les Enseignants qui ne sont plus payés depuis des mois, et pour lesquels nous avons lancé un avertissement solennel aux autorités du pays.

Voici, pour vous aider à voir clair, les informations les plus fraîches.

A part la promesse verbale qui nous a été faite par Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale de liquider le quart des arriérés relatifs aux mois impayés de l'année scolaire 1961-62, aucune autre solution n'est encore trouvée.

Cela étant, nous pouvons être certains qu'aucune solution efficace ne viendra avant la date du 15 mai. Par conséquent, le chômage devient de plus en plus inévitable.

C'est pourquoi nous demandons à tous les Enseignants de s'y préparer.

*Qui chômera ?*

Tous les Enseignants tant officiels que libres subsidiés, en respectant toutefois les recommandations suivantes :

1° Les Enseignants des écoles officielles et libres subsidiées qui sont régulièrement payés, chômeront durant deux journées : les 15 et 16 mai, par solidarité avec leurs collègues et pour défendre leur profession injustement bafouée.

2° Tous les autres Enseignants qui ne sont plus payés depuis deux ou plusieurs mois continueront le chômage jusqu'à ce que les autorités centrales et provinciales donnent satisfaction totale.

La responsabilité de ce chômage incombe aux autorités qui se contentent de garder le silence avant la date indiquée.

Mais pour mieux réussir cette action, il importe donc que chacun de vous retienne ce qui suit.

a) Tout le monde doit être convaincu que c'est grâce à l'unité, à la discipline, à la solidarité et à la détermination de tous les Enseignants que nous obtiendrons gain de cause.

b) Tout le monde doit être convaincu que si notre action du 15 mai réussit, celle du mois de septembre concernant le statut et la régularisation des situations des maîtres de l'enseignement officiel et de l'enseignement libre subsidié, n'aura aucune peine à aboutir.

Si donc nous voulons que le statut spécial que nous avons réclamé et qui vient de nous être promis pour le mois de septembre prochain sorte officiellement ses effets, nous devons mener solidairement l'action du 15 mai.

c) En exigeant de la discipline de tous les Enseignants, nous voulons que tout le monde suive le seul mot d'ordre qui viendra du secrétariat national via les Permanents et les Délégués. Cette action étant une action générale et commune à tous les Enseignants, nous ne voulons pas entendre que tel ou tel enseignant fasse sa propre loi. Car il serait considéré comme saboteur des intérêts de la profession tout entière.

## LES INSTITUTIONS CENTRALES

d) Dès que satisfaction nous sera donnée et dès que nous vous aurons invités à reprendre, tout le monde devra se soumettre au mot d'ordre donné.

e) Si pendant le chômage, les autorités procédaient à des arrestations de nos délégués ou à des révocations, nous devons rester solidaires de nos collègues lésés, jusqu'à ce que toute mesure prise à leur égard soit levée.

f) Il n'est pas question d'abuser de cette action du 15 mai, c'est-à-dire que nous devons rester obéissants à la loi et aux autorités légalement établies.

Avant de terminer, nous voudrions vous assurer que le Ministre de l'Education Nationale ainsi que quelques Parlementaires de bonne volonté, notamment le Député Toto-Kikela Gabriel ainsi que le Sénateur Katshungunu Pierre travaillent sans relâche pour trouver une solution satisfaisante à la situation des Enseignants. Mais tout ne dépend malheureusement pas d'eux seuls.

De notre côté aussi, nous ne nous fatiguons pas de faire des démarches auprès des autorités centrales pour vous donner satisfaction.

Enseignants et Enseignantes, n'oubliez pas que de la réussite de cette action dépend la solution des autres revendications que nous avons posées, notamment le problème relatif au statut spécial du corps enseignant unifié et la revalorisation urgente de la profession enseignante au Congo.

A tous et à toutes courage !

Votre dévoué serviteur,

Jos. MBENZA, Secrétaire National de la C.E.C. (1).  
(Communiqué de la C.E.C. du 3 mai 1963).

### Lettre de la C.E.C. aux camarades enseignants ou enseignantes.

Sais-tu pourquoi tu ne touches qu'un maigre salaire que tu ne sais employer pour subvenir à tes besoins ?

Sais-tu pourquoi malgré ton grand travail et ton dévouement indéniable, tu restes considéré comme un petit manoeuvre ?

Sais-tu pourquoi tu n'as jamais habité une maison de l'Etat « Ofélé », alors que les Commis de l'Administration l'ont habitée pendant deux ans pour rien ?

Sais-tu pourquoi le statut du corps enseignant que tu réclames à corps et à cri et tant promis par le Gouvernement n'est pas encore sorti et pourrait ne jamais sortir ?

Sais-tu pourquoi les Directeurs d'écoles ne sont considérés que comme des Rédacteurs par la Fonction Publique ?

Sais-tu que si les Directeurs restaient Rédacteurs, toi, pauvre maître, tu ne resterais toujours qu'un assimilé au commis de bas échelon ?

Sais-tu combien de tes frères Enseignants souffrent depuis des mois sans sous pour faire vivre leurs familles, s'acheter une chemise ordinaire ?

Sais-tu qu'il n'y a que toi-même Enseignant qui puisse changer cette malheureuse situation et faire revaloriser ta profession ?

Sais-tu que le Parlement commence seulement à peine d'étudier tes revendications les plus légitimes, et cela grâce à la bonne volonté de notre Ministre de l'Education Nationale, M. Colin, et de quelques exceptionnels parlementaires dont le principal est l'infatigable Député Toto Gabriel ?

Sais-tu que tu commettrais un crime si tu t'abstenais du chômage salulaire du 15 courant ?

---

(1) En octobre 1963, J. Mbenza sera le secrétaire de l'Intersyndicale des Enseignants, puis le 11 décembre, le 1<sup>er</sup> secrétaire général de l'U.N.E.C.O.

## LES FORCES POLITIQUES

Sais-tu que la non-participation de certains Enseignants au chômage du 15 mai donnerait largement l'occasion aux autorités de t'exploiter davantage ?

Camarade ENSEIGNANT OU ENSEIGNANTE,

As-tu déjà démasqué ceux qui pour des raisons de leur prestige personnel, essaient, en coulisse, de dissuader certains Enseignants des écoles officielles et même libres subsidiées de se joindre à la cessation de travail du 15 mai ?

Camarade ENSEIGNANT OU ENSEIGNANTE,

Veux-tu connaître des jours meilleurs et toucher un salaire décent ?

Veux-tu que le statut du corps enseignant sorte avant la rentrée de septembre 1963 ?

Veux-tu que ce statut sorte avec ses effets rétroactifs ?

Veux-tu travailler dans des conditions humaines et matérielles encourageantes ?

Veux-tu que ta noble profession prenne la place qui lui revient comme dans tout pays libre, indépendant et sérieux ?

UNE SEULE CHOSE A FAIRE POUR REUSSIR :

le 15 et le 16 mai 1963; CHOMAGE DE TOUTES LES ECOLES OFFICIELLES ET LIBRES SUBSIDIEES DONT LES ENSEIGNANTS SONT PAYES REGULIEREMENT !

CHOMAGE A PARTIR DU 15 MAI 1963, PENDANT UNE DUREE QUI NE SERA LIMITEE QUE PAR LA REGULARISATION TOTALE DES SALAIRES IMPAYES, POUR TOUS LES ENSEIGNANTS N'ETANT PLUS PAYES DEPUIS DES MOIS !

Camarade ENSEIGNANT OU ENSEIGNANTE,

Sachez que ce n'est pas la C.E.C./U.T.C. qui chôme; mais ce sont tous les Enseignants de la République, car c'est leur profession injustement bafouée qu'ils doivent défendre !

Fait à Léopoldville, le 8 mai 1963.

Le secrétariat national de la C.E.C.

**La Confédération Générale du Travail du Congo répond le 5 juin 1963 aux articles du « Progrès » (Extraits).**

Dans son édition de jeudi, 20 juin 1963, le « Progrès » le journal le plus réactionnaire de la place a publié dans ses colonnes un article tendancieux à l'encontre de la Confédération Générale du Travail du Congo « GGTC ».

Tout d'abord, nous remercions cette clique pour la propagande gratuite qu'elle fait autour de notre organisation la Confédération Générale du Travail du Congo « CGTC », qui n'en avait nullement besoin.

Guidé uniquement par le souci d'éclairer l'opinion publique, le Bureau Confédéral National a tenu à mettre au point certains détails, malheureusement, fort importants, que cette clique d'apologistes du capitalisme a passés sous silence pour les besoins de la cause.

### *Héritage du colonialisme.*

Nul n'ignore que le « Progrès » n'est que la continuation sous une forme renouée, de la presse coloniale, publiée au Congo, il y a de cela trois ans sous des appellations diverses, Le Père Ubu, Pourquoi Pas ? et enfin L'Avenir Colonial Belge. Le « Progrès » a donc pour mission, dans l'esprit de ses fondateurs, de soigner l'avenir colonial belge au Congo. Nous le désignerons désormais par cette étiquette.

## LES INSTITUTIONS CENTRALES

« *Conflit idéologique Chine - U.R.S.S.* ».

L'article incriminé parle de l'extension jusqu'en Afrique du « Conflit idéologique Chine-U.R.S.S. ». Nous demanderons à ces prophètes de malheurs de nous préciser, dans leur prochaine édition, l'idéologie qui prédomine en Afrique, et particulièrement au Congo. Même s'il existait des divergences de vues entre le Parti Communiste Chinois et Soviétique cela ne concernerait que ces deux partis frères et les Africains n'y sont guère intéressés. Les Africains devront avoir beaucoup plus peur de cette nouvelle arme de division de l'impérialisme, qu'est l'anti-communisme aveugle.

Car, c'est au nom de l'anti-communisme que les Etats-Unis fournissent des armes aux colonialistes portugais, soutiennent la politique fasciste de la « clique » dirigeante de l'Afrique du Sud, pratiquent la ségrégation raciale, s'installent militairement à Taiwan, arment des pays contre d'autres, cherchent fébrilement des plans en défaveur de Cuba Socialiste, se font l'âme vivante des complots (Viet Nam et Corée), interviennent dans les affaires intérieures de certains Etats, perpétuent la présence de marionnettes et de Chefs d'Etat « préfabriqués » en Afrique, étudient les moyens de réarmer le pays le plus belliqueux du monde (la République Fédérale Allemande, pour ne pas la citer) centre de tous les cataclysmes, parsèment les continents de leurs bases militaires, etc...

*Dépendance financière de la C.G.T.C. à la F.S.M.*

L'Avenir Colonial Belge fait état également de notre « dépendance financière » à la Fédération Syndicale Mondiale. Rien n'est plus faux. Nous laissons à l'Avenir Colonial Belge la latitude de rendre publique dans ses colonnes toutes sommes que nous aurions reçues de cette organisation Syndicale Internationale, preuves à l'appui.

La clique de l'Avenir Colonial Belge ne peut généraliser le cas de ces syndicats congolais qui reçoivent leurs ordres et salaires de Bruxelles, Bonn ou ailleurs.

La Confédération Générale du Travail du Congo existe et vit à travers la République par le seul soutien de ses membres, ce qui est la meilleure preuve de sa représentativité. D'ailleurs, nous n'avons cessé de réclamer des élections syndicales au sein des entreprises, confiant en notre influence dans les masses ouvrières et paysannes.

Il ne suffit pas qu'un syndicat ait un bâtiment à plusieurs étages, des voitures Volkswagen pour qu'il devienne représentatif.

Lorsque les travailleurs congolais cesseront de vendre leur force de travail à un pouvoir capitaliste, leur organisation syndicale la Confédération Générale du Travail du Congo pourra à ce moment-là disposer du plus beau building de la place, des plus somptueuses voitures, sans recourir à un financement extérieur, comme c'est le cas avec les syndicats réactionnaires installés sur place.

*Il faut maintenir une vigilance suprême contre les impérialistes dirigés par les Etats-Unis.*

La phrase ci-dessus est un appel à la mobilisation de la classe ouvrière dans son combat contre le système capitaliste, dont le stade suprême est l'impérialisme. Le colonialisme que nous avons vécu pendant 80 ans a été justement enfanté par ce même capitalisme que le peuple et les travailleurs congolais ont combattu hier. Nous concevons donc très mal que ce peuple puisse revenir sur sa noble décision du 4 janvier 1959.

Si les néo-colonialistes de l'Avenir Colonial Belge croient pouvoir retourner la voie de l'histoire, nous leur dirons d'épargner ces efforts vains car l'histoire est irréversible. Ce capitalisme agonisant, que défendent ces néo-colonialistes est condamné à disparaître, et disparaîtra, cédant le pas à un système social égalitaire c'est-à-dire sans exploités, ni exploités.

Cette même clique fait l'éloge, dans ce même article, de l'aide des Etats-Unis au

## LES FORCES POLITIQUES

Congo, auxquels le pays doit son salut. Cette affirmation démontre à quel point cette clique est naïve - qu'elle ne connaît pas le vrai visage de l'impérialisme américain, avec lequel elle est prête à conclure toute alliance.

- Quelle aide pourrions-nous attendre d'un pays, qui compte lui-même plus de 6 millions de chômeurs ?
- Quelle aide pouvez-vous attendre d'un pays qui assiste impuissant au lynchage et massacre vos frères de race.
- Quelle aide pouvons-nous attendre d'un pays qui vous inonde de poulets pour continuer à vous acheter votre uranium à bon marché, pour l'utiliser ensuite contre vous.
- Quelle aide pouvez-vous attendre de ce pays qui est disposé à vous envoyer de la farine et non pas à vous fournir des tracteurs et des véhicules pour la relance de votre économie nationale basée sur l'agriculture ?
- Quelle aide pouvons-nous attendre enfin de cette puissance qui, non satisfaite des positions stratégiques qu'elle occupe dans le monde, voudrait installer en pleine Méditerranée sur l'île de Malte une base de sous-marins pour fusées Polaris, en vue d'intimider nos frères encore colonisés dans leur lutte contre le colonialisme. Nous pourrions indéfiniment prolonger cette liste...

La clique réactionnaire de l'Avenir Colonial Belge devrait réfléchir par deux fois quand elle écrit, et nous l'invitons à repenser sa position en tant qu'issue d'un peuple sortant de la colonisation.

### *Comparaison des activités syndicales.*

La clique réactionnaire inconsciente et irresponsable de l'Avenir Colonial Belge se permet d'établir une comparaison entre les « dirigeants syndicalistes » congolais, en citant nommément Monsieur Adoula et Monsieur Kithima.

En ce qui concerne le premier cité l'Avenir Colonial Belge reconnaît lui-même que c'est un ancien syndicaliste. La Commission Consultative Economique et Sociale instituée par lui ne l'a été qu'en tant qu'il est homme d'Etat et non syndicaliste. Cet élément de la comparaison ne tient donc pas.

Quant au second nommé, M. Kithima, ce syndicaliste-délégué gouvernemental à la Conférence de Dakar sur les voies africaines du Socialisme, ce pasteur défendant une cause qu'il sait perdue, ce délégué gouvernemental envoyé à travers la République pour annoncer la bonne nouvelle (25 %) — (25 % d'augmentation) à ce syndicaliste-là nous rappelons que les travailleurs attendent toujours la réalisation de ses promesses démagogiques. Son patron Irving Brown lui a durement reproché ce fait.

En ce qui concerne les libertés d'association et autres garanties par la Convention de l'O.I.T., nous dirons à la clique de l'Avenir Colonial Belge, que si selon lui ces libertés n'existent pas en Chine, elles n'existent pas non plus dans la plupart des provinces de notre République, le Kongo Central par exemple. Le Congo serait-il en voie de devenir Communiste ?

A l'Avenir Colonial Belge la parole :

M. Kithima, qui en novembre dernier a diffusé un tract contre nous, tract auquel l'article de l'Avenir Colonial Belge fait d'ailleurs allusion, se trouve toujours en peine de communiquer au grand public les noms de 40 syndicalistes congolais envoyés par nous dans les pays du bloc ainsi que l'importance des « fonds plus élevés que nous aurions eus en échange ». Peut-être M. Kithima vit-il de cette traite de stagiaires !!

*Conclusion* : On s'aperçoit très facilement qu'aucune des arguties avancées par les

## LES INSTITUTIONS CENTRALES

valets de l'impérialisme couverts sous l'étiquette de l'Avenir Colonial Belge ne résiste à une analyse approfondie.

Nous aurions désiré que l'Avenir Colonial Belge puisse rendre publique la déclaration commune signée par la Fédération des Syndicats de Chine et la Confédération Générale du Travail du Congo et laisse à ses lecteurs le soin de juger de son contenu. Nous demandons d'autre part à cette clique réactionnaire de reproduire la présente mise au point en tant que droit de réponse.

Pour notre part, nous avons communiqué à tous les travailleurs que nous représentons le contenu de la déclaration commune du 9 juin 1963, et ceux-ci nous ont réaffirmé leur confiance. S'il y a encore des imbéciles qui ne peuvent plus faire usage de leurs facultés mentales, comme c'est le cas de l'Avenir Colonial Belge, la Confédération Générale du Travail du Congo a institué à leur intention un cours de réadaptation qu'ils pourront suivre sans bourse délier.

S'ils persistent dans leur entêtement, la méthode de travail de la Confédération Générale du Travail du Congo étant la persuasion, nous leur demandons de venir discuter avec nous les différents problèmes qui se posent au pays et dans le monde.

L'anti-communisme aveugle professé par l'Avenir Colonial Belge paie, et même très bien. Mais M. Tshombe qui a été décoré pour sa détermination anti-communiste a préféré fuir son champ d'opération. Nous ne souhaitons malheureusement pas cette fin aux réactionnaires de l'Avenir Colonial Belge.

Enfin, les chiens aboient, et la caravane passe.

Léopoldville, le 21 juin 1963.

Le Secrétaire Général de la C.G.T.C.

### A propos de « socialisation » de l'enseignement ».

Après les déclarations qui ont été faites autour de la « socialisation de l'enseignement », le Secrétaire Général du SYNECO et Secrétaire Général Adjoint de la C.S.L.C., M. Mavungu a tenu une conférence de presse mercredi après-midi pour répondre à certaines interprétations.

« Nous n'avons rien à voir avec le communisme et ses enseignements, a notamment souligné le Secrétaire Général du Syneco. En demandant la socialisation de l'enseignement, a-t-il dit, nous n'avons pas l'intention de faire appartenir cet enseignement à l'Etat tout court. Notre pensée, a ajouté le Secrétaire Général du SYNECO, est que le fait de placer l'Enseignement sous la surveillance de l'Etat représentant le peuple, permettrait aux milieux responsables de l'éducation — à savoir les parents et les enseignants d'en disposer le droit de propriété et de gestion. »

Auparavant, le Secrétaire Général du Syneco avait indiqué que son syndicat avait opté pour le socialisme africain qui, a-t-il dit, est la doctrine propre à l'Afrique.

« La terre appartient à la grande famille. Un gibier tué par un village est partagé entre ses habitants, a souligné l'orateur en définissant le socialisme africain. Cette doctrine, l'Africain est né avec elle. »

Parlant ensuite de la grève du 15 mai, le Secrétaire Général du Syneco a regretté que cette situation n'ait pas trouvé une solution. Il a lancé un appel pathétique au parlement pour faire annuler tous les budgets et dépenses prévus pour le 30 juin prochain au profit des enseignants.

(Le Courrier d'Afrique, 22 juin 1963).

## LES FORCES POLITIQUES

**Discours du président de l'U.T.C. à l'occasion de la remise des insignes « U.T.C. » aux militants à Léopoldville (7-7-1963).**

Messieurs,  
Frères travailleurs,  
Compagnons de lutte,

La cérémonie à laquelle vous assistez en ce moment revêt pour nous une signification bien spéciale.

En effet, elle signifie le long chemin parcouru par le mouvement syndical congolais et la profondeur de son action en ces heures difficiles que continue de traverser notre jeune République du Congo.

La profession de foi dans le syndicalisme que viennent de faire tout à l'heure ces militants de la classe ouvrière congolaise prouve que de plus en plus la masse congolaise est consciente de ses responsabilités et qu'elle n'hésite plus à s'engager pour faire triompher la justice sociale dans ce Congo.

De mauvaises langues ont raconté partout que l'U.T.C. a capitulé.

Mais qu'on se détrompe. L'U.T.C. ne reculera jamais devant ses responsabilités.

Il s'est passé quelque chose dans l'histoire sociale du Congo. C'est qu'à un moment donné, nous avons constaté que pendant que la situation économique et sociale du pays ne faisait que se dégrader, une minorité de Congolais, les privilégiés de l'indépendance, profite de la situation et s'enrichit en créant entre autres un chaos dans la politique salariale. L'U.T.C. a pensé à ce moment-là — et elle continue d'ailleurs à le penser — qu'il était absolument nécessaire que l'action des dirigeants portât d'abord sur un profond redressement de la politique économique, financière et sociale du pays.

Dans ce sens, nous avons réclamé avec force l'adoption et l'application d'un véritable programme d'austérité qui est, pour nous, un stade où l'on prend des mesures pour sauvegarder l'économie nationale et qui doit, d'après nous, constituer l'armature du plan de développement économique et social du Congo. D'ailleurs nos convictions sur l'impérieuse nécessité d'un véritable programme d'austérité restent toujours profondes.

Mais lorsque, en décembre 1962, voyant que l'austérité ne venait pas, après tous les efforts que nous avons déployés, et constatant que le coût de la vie ne faisait qu'augmenter dans des proportions déraisonnables, le Bureau National de l'U.T.C. décida de s'adresser cette fois-ci aux entreprises afin de réclamer des réajustements des salaires.

A partir de janvier 1963, nous avons donc opté pour des revendications dans les entreprises.

Depuis lors un travail en profondeur a été réalisé et, Messieurs, vous pouvez demander à ces militants présents ce que l'U.T.C. a fait pour eux dans leurs entreprises respectives.

Soulignons en passant que la grande action de l'U.T.C. à l'Otraco a donné lieu à l'augmentation du salaire minimum dans toute la République et que nos différentes revendications dans les entreprises ont abouti à obtenir la révision des barèmes de salaires dans les différentes entreprises.

De plus, le fait que ces braves militants se laissent publiquement épinglez l'insigne U.T.C. sans craindre pour autant des représailles de la part de leurs employeurs prouve à suffisance que la reconnaissance du syndicat U.T.C. est chose acquise auprès de pas mal d'employeurs de la République.

Voilà, le travail que nous faisons depuis le début de cette année. L'U.T.C. affirme que le Mouvement syndical congolais doit donner place au travail en profondeur en

## LES INSTITUTIONS CENTRALES

apprenant aux travailleurs le sens de leurs responsabilités plutôt que de se livrer à des discours, à des meetings démagogiques et destructifs.

Messieurs,  
Frères travailleurs,  
Compagnons de lutte,

Nous sommes encore dans l'octave des festivités du 3<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance.

Le Congo a trois ans d'indépendance. A cette occasion, les dirigeants du pays ont dressé le bilan du travail accompli depuis l'accession du pays à sa souveraineté.

Certes, il y a dans ce bilan trop positif, dressé par nos dirigeants, des acquis incontestables. Nous citons notamment la restauration de l'intégrité territoriale du Congo. Pour ce point précis de l'unité du Congo retrouvée, les travailleurs congolais témoignent leur reconnaissance à tous ceux qui ont contribué à l'élimination de tous les régimes sécessionnistes.

A part cela, qu'on nous permette de faire à notre tour le bilan de ces trois années d'existence de la République du Congo.

Comme toujours, nous allons vous livrer le résultat de notre analyse de la situation actuelle.

Pour les parlementaires, nous regrettons vivement de constater que depuis que le parlement congolais existe, aucune loi sociale n'y a été élaborée. Toute la législation actuelle se traduit soit par des décrets-lois et arrêtés, c'est-à-dire des mesures élaborées et décidées par l'exécutif congolais, soit par le reste des lois et décrets-lois du régime colonial qui n'ont pas encore été supprimés. Par contre, à plusieurs reprises, nos Honorables ont trouvé suffisamment de temps pour voter l'augmentation de leurs émoluments et autres avantages.

Au terme de la troisième année de l'indépendance du Congo, les travailleurs ainsi que toutes les autres catégories des masses laborieuses auraient voulu entendre par la voix de la radio et de la presse :

- ce que sont devenus le projet d'austérité et le programme de développement économique et social !
- dans quelle proportion le coût de la vie a effectivement diminué;
- les endroits où se trouvent les magasins pilotes;
- les mesures prises contre les détourneurs des fonds publics et de devises dont le pays a grandement besoin;
- le blocage des biens irrégulièrement acquis par les hommes politiques à l'étranger;
- les précautions prises pour arrêter la dépréciation continue de la monnaie congolaise et pour ensuite augmenter sa valeur.

Dans un pays jeune comme le nôtre, on doit savoir ce que l'on veut et où l'on va. Le plan de développement économique et social pour le Congo est d'une nécessité inéluctable, parce que non seulement il permet le développement des secteurs strictement nécessaires à l'évolution du niveau de vie des masses, mais surtout parce qu'il fait converger les efforts de chaque citoyen vers la réalisation des objectifs communs. Sans plan de développement économique et social, tous les efforts en matière de résorption du chômage sont presque d'avance voués à l'échec.

Messieurs,

Pour nous, celui qui vole les deniers publics ou qui prive le pays d'une bonne partie de ses devises est responsable par exemple du fait que les enseignants ne sont pas payés, nos enfants privés de l'enseignement et que nos dispensaires aujourd'hui manquent de médicaments. Et vous savez que sans médicaments, le pays perd